

Une revue qui informe nos élus...

# 'Echarpe90



Bulletin d'information

n°42 - Septembre 2024

## ZOOM sur l'engagement pris par la commune de Giromagny en matière d'Inclusion numérique...



Rencontre avec M. Christian CODDET,  
Maire de Giromagny

*L'inclusion numérique est un processus qui vise à rendre le numérique accessible à chaque individu et à lui transmettre les compétences numériques qui pourraient être un levier de son inclusion sociale et économique. Dans un contexte où les démarches sont de plus en plus dématérialisées et où les termes de « data » et « d'intelligence artificielle » sont surexploités, de nombreuses personnes se sentent démunies face à cette déferlante de nouvelles technologies. Partant de ce constat et souhaitant développer ses services à la population, la ville de Giromagny s'est inscrite très tôt dans la démarche via le dispositif France Services... Focus.*

Edito...

■ Actualité p.5

■ Les partenaires s'expriment

■ Vie de l'Association p.3

Les Rencontres ENEDIS

La Journée de l'Echarpe 2024

■ Zoom sur... p.10

- GROUPAMA
- ENEDIS
- EDF



# Le Mot du Président

## Stéphane GUYOD



### Être Maire... C'est du sport !

*Extrait du discours prononcé lors de la Journée de l'Echarpe...*

Et maintenant, un constat : ETRE MAIRE... C'EST DU SPORT ! (...)

Dès le matin, c'est l'entraînement qui commence : passage rapide en mairie, échauffement du poignet pour les signatures, lecture du courrier. Ensuite tour du village en petite foulée pour repérer les travaux à réaliser par nos agents techniques, et saluer les administrés. Travail, réunions, rendez-vous...

Chaque jour, il faut savoir jongler entre les plaintes des administrés et les affaires courantes à gérer. Toujours à l'affût des subventions, nous devons garder notre position sur le terrain pour ne rien manquer, mais aussi, quand le moment se présente, être capables d'accélération afin de percer, dribbler et marquer pour le bien de nos communes et de nos concitoyens.

Et régulièrement le soir, réunion du conseil municipal jusqu'à point d'heure, où parfois les opinions s'affrontent comme des supporters dans une tribune...

De sportifs, nous devenons alors arbitres... (...)

L'essoufflement n'est pas loin, et on peut le comprendre.

Mais être Maire... c'est aussi ETRE SPORT !

Dans le sens où il faut être JUSTE. Juste dans nos choix, juste dans nos arbitrages, juste envers nos administrés, et juste envers notre personnel communal.

C'est notre rôle de travailler avec justesse et honnêteté. Tantôt entraîneur, tantôt arbitre, nous devons savoir motiver nos équipes pour qu'elles donnent le meilleur d'elles-mêmes, mais aussi savoir trancher quand il convient de le faire.

C'est notre rôle d'être juste et exemplaire. Respecter la réglementation, même si parfois certaines mesures nous échappent. Respecter les services de l'État, tout en exprimant parfois notre désaccord, mais toujours dans un esprit de dialogue et de concertation. Faire respecter les règles pour garantir la sécurité de tous et promouvoir le bien vivre ensemble.

Oui, chers amis, tout cela c'est du travail, un investissement de tous les jours. (...)

Mais, les scientifiques sont unanimes : pour être en bonne santé, il faut faire du Sport...alors, chers collègues... CONTINUONS !

Stéphane GUYOD  
Président de l'AMF90



## Les Rencontres ENEDIS du 4 juillet

Le 4 juillet dernier, Yoann ROSSIGNOL, Directeur Territorial ENEDIS et Vincent LEFRANC, cadre expert en charge des collectivités du Territoire de Belfort, sont venus à la rencontre des élus du département.



L'objet de cette matinée d'information était de rappeler qu'ENEDIS reste le **réseau de distribution public d'électricité au cœur des enjeux et préoccupations des élus locaux.**

L'intervention consistait alors à expliquer en quoi ce partenaire est au service des communes, et de rappeler le rôle de chacun. Divers sujets ont été abordés :

- Qualité de fourniture (exploitation, dépannage, entretien de la végétation aux abords des lignes)
- Données de consommation du patrimoine communal
- Raccordements des sites de consommation et de production
- Autoconsommation collective
- Mobilité électrique

Cette matinée-rencontre s'est poursuivie par un moment de convivialité où les élus ont pu poursuivre leurs échanges et prendre rendez-vous avec M. LEFRANC, interlocuteur privilégié des communes du Territoire de Belfort.

Contact ENEDIS : [vincent.lefranc@enedis.fr](mailto:vincent.lefranc@enedis.fr)

## La Journée de l'Echarpe du 14 septembre 2024

Samedi 14 septembre, l'Association des Maires du Territoire de Belfort organisait « La Journée de l'Echarpe » destinée aux élus du département.

**Cette année, la manifestation, réunissant près de 160 personnes, a eu lieu à la salle polyvalente de Fontaine dans une ambiance toujours aussi festive.**

Plusieurs temps forts sont venus ponctuer cette journée :

- Un salon des maires : 80 exposants répartis sur 30 stands présents pour un temps d'échange avec les élus et leurs collaborateurs,
- Des interventions diverses dont la conférence animée par l'ANDES (Association des élus en charge du Sport),
- Des animations : jeux, remise des Victoires de l'investissement local par la FRTP aux communes de Chauvillat et Giromagny, signature de conventions...

Encore un grand merci aux partenaires présents :

Conseil départemental 90 - Etat - EDF/DALKIA - GROUPAMA - ENEDIS - Fédération régionale des Travaux publics (FRTP) et ECORSE TP - SMTIC - Roger Martin - BEJ - La Protection civile - CIADE - Illiwap - Colas - Bureau du Paysage - Amaelles - Gaïa Energie - Nuoma - La Poste - La Caisse des dépôts (CDC) - GRDF - Eiffage - L'Ordre des Architectes (CROA) - AUTB - EVI - La Fondation du Patrimoine - CDG90 - Mutame & Plus - La MIFE - CFI Services

Cette manifestation n'aurait pas été possible sans le soutien de :



## L'ANDES, invité d'honneur de la Journée de l'Echarpe 2024

Regroupant Maires / élu.e.s en charge des sports de l'hexagone et d'Outremer, ayant reçu délégation de leur conseil municipal, l'ANDES est un vecteur d'échanges privilégiés sur les politiques sportives des villes et permet d'accompagner, au quotidien, les élus locaux grâce à ses réseaux d'experts et ses relais de terrain. Par ces échanges, structurés sur des outils dédiés et accessibles sur son site internet [www.andes.fr](http://www.andes.fr) et prochainement sur une application mobile, ses adhérents bénéficient ainsi d'un partage enrichissant d'expériences, conseils et de bonnes pratiques, à échelle nationale.

## La Journée de l'Echarpe 2024





## Instruction des enfants dans la famille

Depuis la loi de 2021, les règles ont changé en matière d'instruction des enfants dans la famille. Un **guide juridique** vient d'être publié par l'Etat pour en rappeler les modalités.

Dorénavant, **la demande d'autorisation doit être faite uniquement auprès du Dasen** entre le 1er mars et le 31 mai de l'année précédente. L'instruction dans la famille n'est possible que dans quatre cas : état de santé ou handicap de l'enfant, activité sportive ou artistique intensive, itinérance de la famille ou projet éducatif particulier.

Le maire, quant à lui, doit procéder chaque rentrée au recensement des élèves résidant dans sa commune afin d'attribuer à chaque enfant un identifiant national. Lorsqu'un maire constate qu'un enfant n'est pas inscrit dans un établissement et ne bénéficie pas d'une autorisation d'instruction dans la famille, **il doit en avertir immédiatement le Dasen et le Procureur de la République, et transmettre une information préoccupante au Président du Conseil départemental.**

**Le maire est également tenu de mener une enquête sur l'instruction dans la famille** pour vérifier que les motifs avancés par la famille correspondent bien à ceux déclarés, et contrôler qu'il est donné à l'enfant une instruction compatible avec son état de santé ou sa situation.

Cette enquête doit avoir lieu dès la première année de la période d'instruction, puis tous les deux ans, et doit être menée **par un agent municipal.**

L'élú doit également veiller à ce que les personnes responsables fournissent une **attestation de suivi médical** de l'enfant, dans la mesure où celui-ci ne bénéficie pas de la médecine scolaire.

Le guide rappelle également que **l'instruction de deux familles dans un même domicile est illégale.** Le maire doit alors en avertir le Procureur de la République.

## Accueil du jeune enfant

La DGCL a publié fin juin une foire aux questions détaillant **les compétences attribuées aux communes, à compter de 2025, dans le cadre de la mise en oeuvre du service public de la petite enfance.** Quatre compétences sont attribuées au bloc communal : identification des besoins et de l'offre existante, information et accompagnement des familles, planification du développement des modes d'accueil et soutien de la qualité des modes d'accueil.

Concernant **les transferts aux intercommunalités**, la clarification est recommandée, même s'il ne sera pas nécessaire de «retransférer» ce qui est déjà exercé au niveau intercommunal (comme les relais petite enfance).

**Sur le plan financier, la compensation de l'Etat n'est prévue que pour les communes de plus de 3500 habitants, mais pas pour les EPCI.**

Information intéressante : **un centre communal d'action sociale (CCAS) peut exercer tout ou partie des compétences petite enfance de la commune, sans que ces compétences ne lui soient transférées.**

Le conseil municipal a un droit de veto sur tout projet de création, extension ou transformation d'un établissement ou d'un service de droit privé en la matière.

## Fermeture du réseau cuivre

**Deux guides à destination des maires** ont été publiés en juillet dernier concernant la fermeture du réseau cuivre. Conduit par l'opérateur Orange, cette bascule vers la fibre va se faire en plusieurs phases d'ici à 2030.

En plus des sollicitations émanant des habitants de la commune, les maires pourront être amenés à effectuer la migration des bâtiments publics placés sous la responsabilité de la commune. Le maire peut agir dans les cas qui sont de sa responsabilité : octroi des droits d'occupation du domaine public, règlement de voirie, servitude de passage... étant entendu que la grande majorité des infrastructures existantes pour le cuivre seront réutilisées pour le réseau fibre.

Les maires peuvent s'informer sur les démarches à entreprendre sur le site **www.treshautdebit.gouv.fr**, et même y orienter leurs administrés. Attention cependant aux démarches abusives et aux arnaques en la matière !

## Délais maximums de crémation et d'inhumation

Un décret publié le 11 juillet modifie le CGCT sur un certain nombre de points relatifs au droit funéraire.

Tout d'abord, il est à présent autorisé d'utiliser d'autres techniques de **gravure pour les plaques des cercueils** tant que le procédé garantit la durabilité des mentions dans le temps.

En outre, **l'usage de la cire** pour sceller le cercueil n'est plus mentionné, permettant ainsi d'utiliser des **scellés autocollants** d'usage courant par les services de police.

Enfin, et c'est là la mesure la plus importante, les délais maximums d'inhumation et de crémation qui étaient auparavant de 24 heures à 6 jours après le décès ont été allongés à **14 jours calendaires à compter du lendemain du décès.** En cas de force majeure (épisode de surmortalité), le Préfet peut décider d'accorder une dérogation générale sur tout le département portant à 21 jours calendaire le délai maximum. Cependant, quid des frais de conservation à la charge des familles ?

## Publicité des actes de communes de moins de 3500 hab.

Le 7 juillet, un décret est venu apporter une solution quant au mode de publication des actes pour les communes de moins de 3500 habitants, dépourvues de site internet, et qui n'avaient pas délibéré avant le 1er juillet 2022 (publicité électronique).

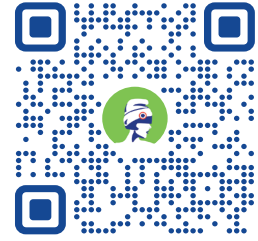
**Ces communes sont à présent autorisées à publier leurs actes sur le site internet de l'EPCI** dont elle dépendent et doivent en informer le public par tout moyen. Il en va de même pour les syndicats ne disposant pas de site internet.

## BON A SAVOIR : Photovoltaïque, le seuil de dispense de régie

Les collectivités ne seront pas tenues de constituer des régies ou un budget annexe quand les installations photovoltaïques font partie d'une **opération d'autoconsommation et que la puissance cumulée des installations ne dépasse pas 1 MW.** Un arrêté fixant ce seuil a été publié le 6 septembre dernier.



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE   
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ



Ne pas jeter sur la voie publique.



est partenaire premium du

# CARREFOUR DES COLLECTIVITÉS LOCALES



Micropolis, Besançon - 10 et 11 octobre 2024

Organisé par



Partenaires  
Premium



## Groupama soutient de nombreux partenariats locaux

**Philippe Thiébaud**, vice-Président de Groupama Grand Est et Président de Fédération de Haute-Saône et Territoire de Belfort : « Depuis la création de notre mutuelle, Groupama est à l'écoute des besoins de ses sociétaires, qu'ils soient particuliers, professionnels ou agriculteurs.

Nous avons choisi d'être présents, localement, avec des points de vente de proximité dans nos 12 départements pour accompagner nos sociétaires au quotidien. La proximité, c'est important !



Dans nos **12 agences**, situées dans les départements du Territoire de Belfort et de Haute-Saône, **42 conseillers** sont à la disposition de nos clients-sociétaires, avec 5 spécialistes sur le marché agricole et 3 sur le marché des professionnels afin de répondre à leurs besoins spécifiques.

En complément, les Présidents des Caisses locales Groupama et leur Conseil d'Administration ont également à cœur de soutenir l'économie locale au travers de partenariats locaux.

Chaque jour, ils tissent des liens avec les dirigeants des entreprises et des associations locales pour faire rayonner la marque Groupama tout en soutenant l'économie sur nos territoires.

On peut citer : la **Foire Sainte-Catherine de Vesoul** qui attire chaque année de nombreux visiteurs ainsi que des clubs de sport comme **l'Association Sportive Municipale Belfortaine Football Club**, le **Belfort Aire Urbaine Handball**, le **Club Vesoul Haute-Saône Handball** ainsi que le **Club Cycliste de Belfort Miotte**.

### 30 maillots et cuissards Groupama offerts à un club cycliste du Territoire

Toujours au niveau sportif, en lien avec les engagements Vélo de notre mutuelle, illustrés chaque été par l'Equipe cycliste Groupama-FDJ sur la Grande Boucle, nous offrons 30 maillots et cuissards à un club cycliste amateur dans chaque département. Cette année, nous étions très heureux de remettre cette dotation au **Club Cycliste de Belfort Miotte** dans le Territoire de Belfort ainsi qu'à la **Section Cyclisme du Collège de Faucogney-et-la-Mer** en Haute-Saône.

La prévention, c'est notre ADN. C'est pourquoi, en tant que 1<sup>er</sup> assureur du monde agricole, nous sommes très fiers de proposer aux agriculteurs des contrats d'assurances, spécialement conçus pour mieux les protéger face aux aléas climatiques, de plus en plus fréquents.

Groupama soutient également les exploitants en développant des solutions pour limiter les risques liés à leur métier :

- Les sondes à fourrages connectées pour éviter les incendies et connaître la valeur nutritionnelle du foin. Mais aussi des offres spécifiques « méthanisation » et « cheptel ».
- Des stages de conduite sur engins agricoles (dès 16 ans) proposés par notre filiale Centaure.
- Un accompagnement financier avec l'aide à l'installation des nouveaux agriculteurs et le Service de remplacement, en cas de maladie ou d'absence.

Enfin, pour le grand public, depuis 2021, nous proposons des formations gratuites aux Gestes de Premiers Secours, pour tous, assurés Groupama ou non. En 2024, à **Lure, Gy et Jussey, 42 personnes** ont appris comment réagir en cas de malaise ou de chute, et comment faire un massage cardiaque. C'est utile pour chacun de nous ! ».

## [ÉVÉNEMENTS]

### Enedis participe à l'accélération de la transition énergétique sur le territoire de Belfort en investissant dans la construction d'un poste source à Lachapelle-sous-Rougemont.

Lundi 9 septembre, Thierry Brault, Directeur régional d'Enedis en Alsace Franche-Comté inaugurerait le chantier du futur poste source express de Lachapelle-sous-Rougemont, en présence de Christophe Grudler, eurodéputé, de Raphaël Sodini, préfet du Territoire de Belfort, de Jean-Luc Anderhueber, président de la Communauté de Communes des Vosges du sud, de Michel Blanc, Président de TE90 et d'Éric Parrot, maire de Lachapelle-sous-Rougemont.

Enedis, en tant qu'acteur clé de la modernisation du réseau électrique, investit dans la construction de ce poste source pour répondre aux besoins croissants en énergie du territoire et pour soutenir l'ambition collective de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

#### Un investissement de 7 millions d'euros

Avec l'installation de la ZAC Fontaine, l'ambition locale en faveur de la mobilité électrique et l'installation de la nouvelle centrale solaire photovoltaïque, il était nécessaire d'amplifier les capacités du réseau électrique. Ce poste source améliorera la qualité, la fiabilité et la puissance électrique disponible du réseau sur le secteur. Il représente un investissement de plus de 7 millions d'euros et s'ajoute aux investissements réalisés tout au long de l'année sur le Territoire de Belfort.



Vue projetée du futur poste source express de Lachapelle-sous-Rougemont.



« Un poste source peut être considéré comme le trait d'union entre le réseau haute tension de Réseau de Transport d'Électricité (RTE) et le réseau de distribution appartenant aux collectivités locales et exploité par Enedis dans le cadre d'un contrat de concession. Il s'agit d'un ensemble de bâtiments et d'installations électriques visant à

transformer la Haute Tension (63 000 V en règle générale) en 20 000 V pour les réseaux moyenne tension de la distribution publique d'électricité. »

Thierry Brault,  
Directeur régional Enedis.

#### Un nouveau standard industriel

Ce nouveau poste source sera le sixième du Territoire de Belfort, le dernier construit étant celui d'Arsot, en 2003. En Franche-Comté, il s'agit de la première construction de poste source express : une innovation qui permet de réduire d'un an les délais de construction grâce à la standardisation des technologies et à la modularité des composants préparés en usine et assemblés sur place. En France, 8 postes sources express ont été déployés sur le réseau électrique français depuis le lancement de ce modèle en 2020. Le poste de La Chapelle-sous-Rougemont sera ainsi le neuvième construit en France.

Il est le symbole de l'implication forte d'Enedis dans l'accélération de la Transition Ecologique dans les territoires, participant à la fois à la décarbonation des usages au travers de leur électrification et à la réalisation du mix énergétique engagé par le Président de la République lors de son discours de Belfort de février 2022.



Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie plus de 40 000 personnes. Au service de 38,8 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Direction Régionale Enedis  
Alsace Franche-Comté  
57 rue Bersot  
25000 Besançon



@enedis\_als\_afc



enedis\_officiel



enedis



enedis\_officiel





## Sécurisez votre poste de transformation et réduisez les risques de perte d'activité.

Avec Maintenance Transfo EDF s'engage à vos côtés en réalisant l'entretien annuel de votre poste de transformation et vous assiste en cas d'incident.



### Intervention sous 4 heures en cas de panne

Un technicien peut se déplacer, à votre demande, sur votre site, dans les 4 heures<sup>(1)</sup> dès confirmation de la panne et si l'assistance téléphonique n'a pas permis d'y remédier. Le technicien vous propose alors une solution permettant de rétablir votre alimentation électrique dans les meilleurs délais.



### Assistance téléphonique 24h/24 et 7j/7

Un spécialiste HTA réalise immédiatement un diagnostic par téléphone et déclenche l'intervention si la panne est avérée<sup>(2)</sup>.



### Maintenance de votre poste de transformation

Les maintenances annuelles sont réalisées par des techniciens agréés HTA. La 1<sup>ère</sup> maintenance est réalisée avec une séparation de réseau.



### Prise en charge financière partielle

Vos frais de dépannage sont pris en charge à hauteur de 1 500 €HT sur la première panne<sup>(3)</sup>.

(1) - Durée de 4 à 6h en fonction des départements.  
(2) - Sous réserve que la panne rentre dans les cas définis par le contrat: voir détails et conditions de l'offre sur [edf.fr/entreprises](http://edf.fr/entreprises).  
(3) - 1 500 €HT sur les pièces, mains d'œuvre et déplacement si le dépannage est réalisé avec le partenaire proposé par EDF. EDF est tiers à la relation contractuelle entre le client et le prestataire dans le cadre des opérations de dépannage.

## Soyez tranquille face à l'imprévu, gagnez en sérénité, réduisez les risques d'un arrêt de production et maîtrisez votre budget !

Maintenance Transfo est une offre conçue pour les sites équipés de poste de transformation HTA (propriétaire ou locataire) afin de répondre aux différentes réglementations en vigueur concernant l'entretien obligatoire de leur ouvrage.

**Vous souhaitez en savoir plus sur l'offre Maintenance Transfo ?**  
Contactez votre interlocuteur commercial ou rendez-vous sur [edf.fr/collectivités](http://edf.fr/collectivités)



Retrouvez-nous sur le stand EDF au Carrefour des Collectivités Locales  
les 10 et 11 octobre Micropolis - Stand B10, Besançon.

**WILLIAM LOMBARDET**  
Directeur du Développement  
Territorial en Franche Comté  
[william.lombardet@edf.fr](mailto:william.lombardet@edf.fr)

@EDFofficiel

[www.edf.fr/collectivités](http://www.edf.fr/collectivités)

L'énergie est notre avenir, économisons la.





# ZOOM sur l'engagement pris par la commune de Giromagny en matière d'Inclusion numérique

L'inclusion numérique est un processus qui vise à rendre le numérique accessible à chaque individu et à lui transmettre les compétences numériques qui pourraient être un levier de son inclusion sociale et économique. Dans un contexte où les démarches sont de plus en plus dématérialisées et où les termes de « data » et « d'intelligence artificielle » sont surexploités, de nombreuses personnes se sentent démunies face à cette déferlante de nouvelles technologies. Partant de ce constat et souhaitant développer ses services à la population, la ville de Giromagny s'est inscrite très tôt dans la démarche via le dispositif France Services...

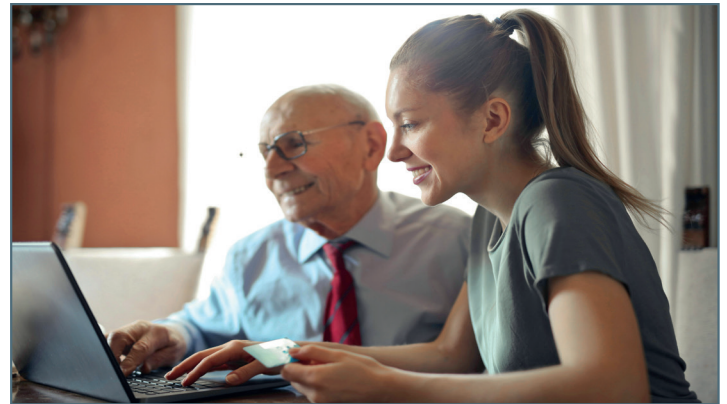


## Le conseil numérique : un pendant des structures France services

Comme l'explique l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), France services « est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien. »

Cet objectif faisait partie des orientations choisies par l'équipe municipale de Giromagny pour redynamiser la ville. « Au-delà de la réhabilitation matérielle du centre-bourg, souligne Christian CODDET, maire de Giromagny, nous souhaitons que cette action soit accompagnée d'un renouvellement des services rendus à nos concitoyens. Pour cela, nous visions deux directions : dans un premier temps, le renforcement de l'aide sociale via le développement du CCAS et, dans un second temps, l'amélioration des services publics traditionnels. Le dispositif France services, lancé au niveau national, a donc été une opportunité dont nous nous sommes très vite saisis. »

En effet, la ville de Giromagny a été l'une des premières à s'inscrire dans cette démarche et obtenir la labellisation il y a 2 ans. En a donc découlé la mise en place de partenariats divers et le recrutement de Conseiller numériques.



## Les Conseillers numériques : quels accompagnements ?

Les conseillers numériques interviennent de deux manières :

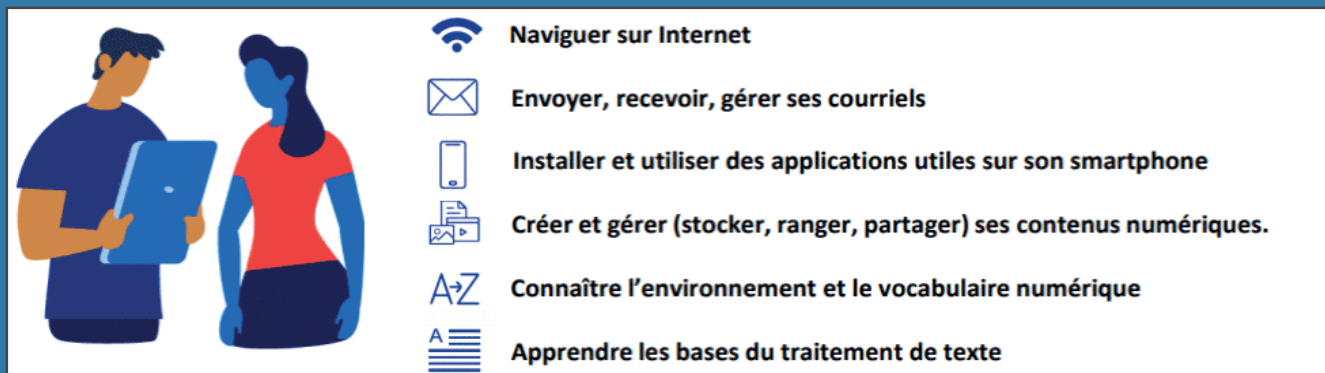
1. Un accompagnement personnalisé du citoyen par un agent formé chargé de l'aider à remplir ses démarches en ligne avec la mise à dispositions complémentaire d'ordinateurs en libre-service ;
2. L'organisation de formations visant à développer l'autonomie des apprenants notamment via des manipulations sur tablettes numériques mises à disposition par La Poste (Partenaire). Ces formations dispensées par les Conseillers numériques sont davantage destinées aux séniors qui peuvent conserver les tablettes à domicile durant toute la durée de la formation (plusieurs semaines).



A ces formations organisées en mairie, s'ajoutent des formations/sensibilisations sur place : à l'EPHAD Saint-Joseph, à destination des personnes âgées, et au Centre socio-culturel La Haute Savoureuse, à destination des jeunes.

Afin de répondre à la demande et proposer davantage de permanences, deux conseillers numériques contractuels ont été recrutés et formés. Or la question du recrutement n'est pas si simple...

«Le dispositif France services, lancé au niveau national, a donc été une opportunité dont nous nous sommes très vite saisis.»



## Les Conseils numériques : quel profil ?

« Pour une commune comme Giromagny, nous explique Christian CODDET, il est difficile de recruter de manière pérenne un agent dont les missions peuvent être fluctuantes et l'avenir incertain ».

En effet, il semble très complexe de trouver des personnes polyvalentes permettant de créer en interne un « vivier » d'agents capables de remplir toutes les missions du conseiller numérique.

« Le conseiller numérique doit être doté d'une certaine rigueur administrative pour remplir les tableaux statistiques demandés par les services de l'État ; il doit avoir bien évidemment de bonnes connaissances informatiques et savoir faire preuve d'empathie et de pédagogie. Il doit être capable d'animer des formations et de répondre aux diverses questions... et tout cela sans grande perspective de pérennisation au sein de la collectivité, avoue Christian CODDET. Le recrutement est finalement l'aspect le plus complexe à gérer dans cette démarche ; aussi nous avons fait le choix de former plusieurs agents et de répartir les tâches ».

## La participation à la Gouvernance de l'Inclusion numérique orchestrée par la Préfecture

Malgré les difficultés de recrutement rencontrées, la commune de Giromagny a répondu présente pour participer à la Gouvernance de l'Inclusion numérique organisée par la Préfecture.

« L'objectif de cette participation est de témoigner et de s'améliorer, ajoute Christian CODDET. Et pour s'améliorer, nous avons besoin d'une vision élargie du sujet en ayant une relation directe avec les services de l'État. Il est très important de pouvoir échanger sur les modes de fonctionnement, la manière de travailler et les difficultés rencontrées. Nous ne souhaitons pas le faire uniquement en remplissant des tableaux statistiques mais aussi en venant témoigner de manière concrète et chercher des solutions. »

C'est dans cet esprit vertueux que la ville de Giromagny souhaite continuer à proposer ce service à la population qui a manifesté un véritable intérêt pour cet accompagnement. « Les projets trop simples ne sont pas intéressants, souligne Christian CODDET avec le sourire, et les difficultés internes ne doivent pas pénaliser le véritable objectif de cette initiative qui est d'offrir à nos concitoyens les moyens de vivre sereinement les évolutions de notre société. »

La preuve, encore une fois, que les collectivités locales participent pleinement au développement de leur territoire et au bien-être de leurs administrés... Sur le sujet du numérique, la Cour des Comptes l'a d'ailleurs elle-même confirmé début septembre. Qu'on se le dise !

## ANCT - France services : installation et labellisation

Le porteur de projet doit contacter le préfet de son département, qui est aussi le délégué territorial du programme France Services au niveau local. Toute demande de labellisation France Services est analysée sur la base de cinq critères. Le préfet vérifie que le projet est situé dans une zone de déploiement prioritaire et que le porteur de projet respecte l'ensemble des critères du cahier des charges. Il accompagne ensuite le porteur de projet dans la mise à niveau de sa structure. Dès que la conformité de l'initiative locale est vérifiée après un audit qualité, le projet est lancé. Il bénéficie du label France Services, de la formation de ses agents et des outils dédiés, ainsi que des aides financières correspondantes.



## DATES

à

## retenir

### Formation Elus

*Consultez le calendrier des formations sur notre site internet : [www.amf90.fr](http://www.amf90.fr)*

**Le Maire est les associations**

*Jeudi 17 octobre (18h00/21h00)*

**Les Assurances de la communes**

*Mardi 12 novembre (18h00/21h00)*

**La gestion de l'Eau**

*Jeudi 12 décembre (09h00/17h00)*

Un lien d'inscription vous sera transmis par mail en temps voulu.

### Evènements

**Carrefour des Collectivités locales**

*10 et 11 octobre - Besançon Micropolis*

**Congrès des Maires**

*19 au 21 novembre - Paris Porte de Versailles*



Consultez notre site internet :

[www.amf90.fr](http://www.amf90.fr)

Directeur de  
Publication:  
Stéphane GUYOD  
Rédacteur en Chef:  
Dimitri RHODES  
Rédaction/Maquette:  
Céline MOUGIN  
ISSN 2430-0586

29, bd Anatole France CS 40322  
90006 BELFORT Cedex - 03.84.57.65.70  
[www.amf90.fr](http://www.amf90.fr)